

Arrêté n° : MD/ST/2025/ 464

Occupation du domaine public,  
Autorisation de stationnement

Du lundi 13 octobre 2025,  
Au dimanche 30 novembre 2025,

**Prolongation de l'arrêté :**  
**SL/ST/2025/431**

## ARRÊTÉ

**NOUS**, Maire de la Ville de SENLIS,

**VU** le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et  
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la décision 190 du 13 juin 2024 portant révision sur  
les tarifs communaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

**CONSIDERANT** qu'en raison de travaux de  
rénovation, il est nécessaire d'autoriser l'occupation  
du domaine public et d'autoriser le stationnement,  
au droit du 1 Rue du Long Filet.

## ARRÊTONS

**Article 1 :** L'occupation du domaine public est donnée à l'entreprise effectuant les travaux, au droit du 1 Rue du Long Filet, du lundi 13 octobre au dimanche 30 novembre 2025.

**Article 2 :** Il est rappelé que les tarifs communaux applicables pour l'utilisation du domaine public sont de 0.85€/m²/jour jusqu'au 90ème jour, de 0.65€/m²/jour jusqu'au 180ème jour, puis de 0.85€/m²/jour au-delà.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

**Article 4 :** Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** L'intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
  - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
  - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 14 OCT. 2025

Le Maire,  
Pour le Maire,  
Et par Délégation

Daniel GUEDRAS  
4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

